



Paris, le 13 mai 2016

Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier en date du 12 mai dernier, adressé aux directeurs locaux pour diffusion aux comptables, vous avez souhaité rappeler leurs obligations aux chefs de poste engagés dans une action à l'appel d'une association professionnelle.

Si le Syndicat F.O.-DGFIP ne conteste pas à l'Administration la volonté de s'assurer du respect de ses instructions, il ne comprendrait pas, en revanche, que les comptables ayant suivi cette consigne fassent l'objet de manière individuelle ou collective de sanctions de quelque nature que ce soit.

Ces chefs de poste n'ont jamais fait qu'utiliser ce moyen pour attirer votre attention sur l'intensité de leur désarroi et l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour assurer l'exercice quotidien des missions.

Le Syndicat vous alerte depuis longtemps déjà sur le caractère insupportable des conditions de travail des agents de toutes catégories.

La mise en œuvre de dispositifs « condition de vie au travail » ne saurait, pour F.O.-DGFIP suffire à dédouaner la Direction générale de son obligation d'offrir au personnel des conditions normales de travail.

Aussi, je vous invite à explorer des pistes plus adaptées à la reconnaissance des efforts accomplis au quotidien par les cadres de proximité et leurs équipes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale